



Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 285.014,30 euros
Siège social : 16, rue Oberkampf, 75011 Paris
815 286 398 RCS Paris

(la « Société »)

**RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS INTERVENUES EN VERTU
DES DISPOSITIONS PREVUES AUX ARTICLES L. 225-197-1 A L. 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE
LORS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce relatives aux attributions gratuites d'actions.

1. Plans d'attributions gratuites d'actions mis en place par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'assemblée générale mixte de la Société du 29 juin 2017 a autorisé le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la Société au bénéfice :

- (i) aux termes de ses 21^{ième} et 22^{ième} résolutions, des cadres salariés de la société Groupe AB, société liée à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et de toute autre société liée à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce dans la limite de 899.096 actions ordinaires, représentant 3,16% du capital social de la Société au jour de ladite assemblée générale ;
- (ii) aux termes de ses 23^{ième} et 24^{ième} résolutions, des cadres salariés de la société Groupe AB et de ses filiales, société liée à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et de toute autre société liée à la Société au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce dans la limite d'un nombre d'actions ordinaires représentant 0,35% du capital social de la Société au jour de ladite assemblée générale ;
- (iii) aux termes de ses 25^{ième} et 26^{ième} résolutions, des cadres salariés non mandataires sociaux de la Société dans la limite d'un nombre d'actions ordinaires représentant 2% du capital social de la Société au jour de ladite assemblée générale.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, ces attributions gratuites ne peuvent pas avoir pour effet de permettre aux bénéficiaires de ces attributions de détenir plus de 10% du capital social de la Société.

En vertu de l'autorisation conférée par les 25^{ème} et 26^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte de la Société du 29 juin 2017, le Directoire a, lors de sa réunion du 29 septembre 2017, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations du 12 mai 2017, mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société au bénéfice de Monsieur Guillaume Izabel, Directeur Financier de la Société.

Ce plan mis en place par le Directoire de la Société est soumis à des conditions de performance et porte sur un nombre d'actions gratuites, à émettre, en deux tranches de quarante-huit mille quatre cent soixante-neuf (48.469) actions gratuites nouvelles chacune, soit au total quatre-vingt-seize mille neuf cent trente-huit (96.938) actions gratuites nouvelles, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune.

La valeur des actions gratuites attribuées par le Directoire du 29 septembre 2017 (« **Date d'Attribution** ») dans le cadre de ce plan s'élève à 9,80 euros par action, correspondant au cours de clôture de l'action de la Société à la Date d'Attribution.

La date d'attribution définitive des actions attribuées gratuitement par le Directoire du 29 septembre 2017 a été fixée par le Directoire, pour la tranche 1 au 30 septembre 2019 et pour la tranche 2 au 30 septembre 2021 sous réserve (i) que Monsieur Guillaume Izabel conserve un contrat de travail au sein du groupe Mediawan à ces dates et (ii) que les critères de performance suivants soient atteints :

- Pour la tranche 1 : TSR comparé à l'indice STOXX® Europe Media ;
- Pour la tranche 2 :
 - pour 50% des actions gratuites composant la tranche 2 : TSR comparé à l'indice STOXX® Europe Media ;
 - pour 50% des actions gratuites composant la tranche 2 : croissance annuelle du BNPA en moyenne sur la période.

Le plan comporte également les exceptions habituelles à la condition de présence (décès, incapacité etc.) et un principe d'ajustement en cas d'opérations affectant le capital social de la Société tel que prévu par la loi.

A compter de la date d'attribution définitive des actions et sous réserve de la satisfaction des conditions susvisées, Monsieur Guillaume Izabel deviendra propriétaire des actions qui lui auront été attribuées gratuitement et disposera de tous les droits de l'actionnaire. Une période de conservation d'un an à compter de l'expiration des périodes d'acquisition de chacune des deux tranches s'ensuivra, pendant laquelle Monsieur Guillaume Izabel ne pourra pas céder les actions qui lui auront été définitivement attribuées.

2. Attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

2.1 Actions attribuées gratuitement en 2017 aux mandataires sociaux de Mediawan

	Nombre d'actions attribuées gratuitement	Cours de clôture de l'action de la Société à la date d'attribution	Date du Directoire
Actions attribuées gratuitement durant l'exercice aux mandataires sociaux de la Société par la Société et par les sociétés qui lui sont liées	N/A	N/A	N/A

Actions attribuées gratuitement durant l'exercice aux mandataires sociaux de la Société par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'ils y exercent

N/A

N/A

N/A

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune attribution gratuite d'actions n'est intervenue au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

2.2 Actions attribuées gratuitement en 2017 aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	Nombre d'actions attribuées gratuitement	Cours de clôture de l'action de la Société à la date d'attribution	Date du Directoire
Actions attribuées gratuitement durant l'exercice par la Société et par les sociétés qui lui sont liées aux 10 salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé	Tranche 1 : 48.469 Tranche 2 : 48.469 Total : 96.938	9,80 euros	29 septembre 2017

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, une seule attribution gratuite d'actions est intervenue au bénéfice des salariés non mandataires sociaux de la Société telle que décrite au paragraphe 1 du présent rapport.

2.3 Actions attribuées gratuitement en 2017 à des salariés du groupe Mediawan

	Nombre d'actions attribuées gratuitement	Cours de clôture de l'action de la Société à la date d'attribution	Nombre de salariés bénéficiaires	Date du Directoire
Actions attribuées gratuitement durant l'exercice par la Société et par les sociétés qui lui sont liées à des salariés bénéficiaires	96.938	9,80 euros	1	29 septembre 2017

Le Directoire